

Règlement Run & Bike Du Centre Hospitalier d'Argonne EDITION 2022

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La 9ème édition du Run & Bike à Sainte Menehould est organisée par l'Amicale du personnel du Centre Hospitalier d'Argonne le dimanche 26 juin 2022.

ARTICLE 2 : PRESENTATION ET REGLE DE COURSE

Cette épreuve basée sur la convivialité, est accessible à tous et ouverte à toutes personnes âgées de plus de 5 ans licenciées ou non.

L'épreuve est ouverte aux équipes femmes, hommes, mixtes et enfants.

Les horaires, distances des parcours et conditions d'inscription (conditions d'âge) sont notés sur le bulletin d'inscription.

Le Run & Bike est une course en alternance par équipe de 2, composée d'un coureur à pied (le Runner) et d'un équipier en VTT (le Biker) ne disposant que d'un seul vélo.

Les rôles sont interchangeables autant de fois que voulus sur le parcours.

Les 2 équipiers doivent obligatoirement passer ensemble aux points de contrôle désignés au début de l'épreuve tout en conservant une distanciation de 2 mètres. Il y a obligation pour le Biker et le Runner de franchir ensemble la ligne d'arrivée. Les passages de vélos se feront uniquement de main à main sous peine de disqualification. Il est interdit de monter à 2 sur le vélo. Le vélo utilisé pour les 2 types d'épreuves doit être de type VTT **non électrique** sous peine de disqualification.

Les oreillettes sont strictement interdites pour raison de sécurité sur le parcours.

Les concurrents doivent se soumettre aux décisions des arbitres qui seront sans appel. Tout manquement au respect de ces règles de courses entraînera la disqualification de l'équipe.

Un chronométrage est assuré sur les épreuves et donne lieu à un classement. (Général et par catégorie)

Le cycliste et le coureur doivent rester ensemble tout au long du parcours, une distance de 150 m d'écart sera autorisée dans les parties techniques. Un ou plusieurs points de contrôle seront mis en place à certains endroits.

ARTICLE 3 : SECURITE

Le port du casque homologué à coque rigide, jugulaire attachée est obligatoire pour les 2 équipiers (vététiste et coureur à pied) pendant toute la durée de l'épreuve, sous peine d'élimination directe. Interdiction de monter à 2 sur le VTT. Le

dossard doit être apparent sur la poitrine des concurrents, il est fourni par les organisateurs et doit être accroché sur le devant avec les 4 épingles fournies.

Les participants devront suivre le parcours mis en place par l'organisation.

Les concurrents doivent respecter les consignes de l'organisation et des signaleurs et ne pas effectuer d'actions dangereuses pour autrui. Des consignes précises et rappels de règlement seront donnés lors du briefing qui précède chaque épreuve.

Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route.

En cas de bouchon dans les secteurs techniques, la priorité est donnée aux vététistes.

Les coureurs devront rester sur le côté droit du parcours pour permettre aux vététistes de les doubler.

Des bénévoles, équipés de téléphones portables seront jalonnés tout le long du parcours. Aucune aide extérieure et aucun accompagnement ne sont autorisés lors de l'épreuve.

INSCRIPTIONS

Bulletin d'inscription (réf. *Pièces à joindre*) Attention : les inscriptions sont limitées à 100 équipes maximum pour les trois courses Run and Bike cumulées (8 et 11 et 18 kms). Les engagements sont retenus dans l'ordre chronologique d'arrivée des bulletins d'inscription.

Une prime de 100 € sera attribuée aux premiers des 18kms Hommes, Femmes et Mixtes

Récompenses pour chaque catégorie : soit les 3 premiers au scratch, les trois premières équipes mixtes, féminines et masculines et également par catégorie d'âge.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITES

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances consécutifs à un mauvais état de santé, de vol ou de perte d'objets, d'accidents provoqués par le non-respect du code de la route, des consignes de l'organisateur ou du service médical. Les organisateurs s'accordent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

ARTICLE 5 : SANTE

Les concurrents non licenciés FFTRI, devront présenter un certificat de « non contre-indication à la pratique du SPORT en compétition » de moins d'un an.

La participation à l'épreuve du « Run & Bike des hospitaliers d'Argonne » et l'émargement lors de l'inscription ou du retrait des dossards implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et autorise l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles de la course des concurrents pour tous supports de communication.

Le non-respect des règles précédemment citées entraîne la disqualification.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner vers l'organisation, pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 6 : ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit auprès de leur assurance, une assurance collective « Multirisque Adhérent/Association » qui comprend la garantie Responsabilité Civile.

ARTICLE 7 : DOSSARD

Les dossards, fournis par les organisateurs, doivent être apparents sur la poitrine des concurrents.

Article 8 : Charte du coureur

Respecter l'environnement (faune et flore), ne rien jeter, ne pas crier, la nature doit, après votre passage, retrouver tout son calme et sa beauté. Utiliser les zones de propreté pour jeter vos déchets.

Respecter le balisage. Il vous est utile ...aux autres aussi !
Respecter le code de la route. Il y a quelques passages de chaussées ...il en va de votre sécurité !

Jouer le jeu. Pas d'aide logistique en dehors des zones prévues à cet effet et uniquement par des personnes autorisées. Pas de ravitaillement sauvage. Soyez courtois : aider toute personne en difficulté.

Profiter du parcours et des superbes paysages de la forêt d'Argonne.

Attitude :

- Etre vigilant et respectueux de son matériel à tout moment.
- Etre capable de coopérer avec son partenaire pour gérer au mieux la stratégie d'équipe
- Accepter les difficultés et être solidaire de l'autre.
- Respecter les adversaires en laissant à tout moment un passage disponible pour les dépassements.

Quelques conseils :

- Régler son casque.
- Vérifier ses freins.
- Régler la hauteur de selle

- Vérifier le serrage des roues et de la potence.